S4 · TRONC COMMUN ÉCONOMIE ET GESTION

Résumé de Comptabilité des sociétés

Les notions à connaître, les formules et les pièges fréquents des 4 chapitres de Comptabilité des sociétés. Idéal pour réviser la veille de l'examen.

Chapitre 1

La constitution des sociétés

- SA (loi n° 17-95) : capital minimum de 300 000 DH, ou 3 000 000 DH en cas d'appel public à l'épargne.
- Dans une SA, les apports en numéraire sont libérés d'au moins un quart à la souscription ; le reste dans un délai de 3 ans. Les apports en nature sont libérés intégralement.

- Capital souscrit : promesse totale des actionnaires. Capital appelé : part demandée. Capital versé : part effectivement payée.
- Comptes : 1111 Capital social ; 1119 Actionnaires, capital souscrit non appelé (soustractif) ; 3461 Associés, comptes d'apport en société ; 3462 Actionnaires, capital souscrit et appelé non versé.
- Les frais de constitution sont des immobilisations en non-valeurs (2111 Frais de constitution), amorties sur 5 ans au plus.

Chapitre complet et 2 exercices corrigés →

Chapitre 2

L'affectation du résultat

- Réserve légale (SA, loi n° 17-95) : 5 % du bénéfice net, diminué des pertes antérieures, jusqu'à ce qu'elle atteigne le dixième du capital.

- Bénéfice distribuable = bénéfice net – pertes antérieures – dotation à la réserve légale – réserves statutaires + report à nouveau créditeur.
- Les dividendes votés deviennent une dette envers les associés (4465 Associés, dividendes à payer).
- Le solde non affecté est porté en report à nouveau (1161 si créditeur).
- Écriture : on débite 1191 Résultat net de l'exercice et on crédite les comptes de réserves, de dividendes et de report à nouveau.

Formules

Réserve légale = 5 % × (bénéfice – pertes antérieures), plafonnée à 10 % du capital

Chapitre complet et 2 exercices corrigés →

Chapitre 3

L'augmentation du capital

- Prime d'émission = (prix d'émission – valeur nominale) × nombre d'actions nouvelles ; elle est inscrite au compte 1121 Primes d'émission.
- Le droit préférentiel de souscription (DPS) compense la perte de valeur des anciennes actions.
- Valeur théorique après augmentation = (N × valeur avant + n × prix d'émission) / (N + n).
- DPS théorique = valeur avant – valeur après.
- Incorporation de réserves : les réserves deviennent du capital ; aucune entrée d'argent ; actions gratuites distribuées aux anciens actionnaires.

Formules

Valeur après = (N × Va + n × Pe) / (N + n)

DPS = Va – valeur après

Chapitre complet et 2 exercices corrigés →

Chapitre 4

L'emprunt obligataire

- Prix d'émission : ce que paie l'obligataire. Valeur de remboursement : ce que la société rembourse.
- L'emprunt est inscrit pour sa valeur de remboursement au compte 1410 Emprunts obligataires.
- La prime de remboursement (valeur de remboursement – prix d'émission) est inscrite à l'actif (2130 Primes de remboursement des obligations) et amortie sur la durée de l'emprunt.
- Les intérêts (coupons) se calculent sur la valeur nominale : nombre d'obligations × nominal × taux.

Formules

Prime de remboursement = (valeur de remboursement – prix d'émission) × nombre d'obligations

Coupon annuel = nombre × nominal × taux

Chapitre complet et 2 exercices corrigés →

Contenu rédigé à partir des programmes universitaires et des textes en vigueur (CGNC, Code général des impôts à jour de la loi de finances 2026). À l'examen, applique toujours les données de l'énoncé.

Version en ligne, chapitres complets et cours particuliers

najimacademy.com/fr/cours-eco/comptabilite-des-societes/resume/